



REPORTING FINANCIER BP Aura #50

31 octobre 2024

**BANQUE DE LA
TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE** 
par Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes



SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
1. LA BANQUE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	3
1.1. <i>Pourquoi avoir créé cette structure ?</i>	3
1.2. <i>Nos engagements</i>	3
1.3. <i>Utilisation de votre épargne</i>	3
1.4. <i>Comment fonctionne la Banque de la Transition Energétique et comment garantir l'affectation de l'épargne vers le financement des projets de transition énergétique ?</i>	4
1.5. <i>Quand est publié ce reporting financier ?</i>	4
2. VISION D'ENSEMBLE	5
3. L'EPARGNE COLLECTEE	5
3.1. <i>Vision dynamique</i>	5
3.2. <i>Nature de l'épargne collectée</i>	6
4. LES CREDITS	6
4.1. <i>Note méthodologique</i>	6
4.2. <i>Vision dynamique</i>	7
4.3. <i>Nature des crédits octroyés</i>	8
5. FLECHAGE DE L'EPARGNE AUX CREDITS	9
5.1. <i>Le Ratio Brut</i>	9
5.2. <i>Le Ratio Financier</i>	10



Chères Epargnantes, chers Epargnants,

L'eau devient jour après jour le sujet majeur de l'adaptation aux changements climatiques. Sécheresses en 2023, inondations en 2024, le cycle de cette ressource essentielle à la vie est en complet bouleversement.

Même si les travaux de Météo France tendent à montrer que le volume de précipitations devrait rester à peu près constant en moyenne annuelle et en moyenne nationale, les écarts à la moyenne vont se creuser d'une région ou d'un bassin versant à l'autre, d'une saison ou d'une altitude à l'autre. Vraisemblablement plus de pluie en hiver et beaucoup moins en été, avec, pour nous en Auvergne Rhône Alpes, moins de neige en moyenne altitude donc moins d'amortisseur de ces décalages de précipitations.

Les conséquences sur nos usages de l'eau vont être multiples et rapides. Stockage, économies, réutilisation d'eaux usées, dépollution, évolution de la tarification, ... les acteurs économiques vont devoir s'adapter rapidement et investir pour accompagner ces changements. C'est aussi pour nous, à la Banque de la Transition Energétique, un enjeu de savoir appliquer sur l'eau ce qu'on a su bien faire sur l'énergie, à savoir proposer des solutions opérationnelles à nos clients grâce à des partenaires de qualité et financer les investissements rendus nécessaires grâce à l'emploi de l'épargne que vous avez bien voulu nous confier. Ce sera notre priorité en 2025.

Encore merci de votre confiance,

Pierre-Henri

- Pierre-Henri GRENIER -

Directeur Exécutif de la Banque de la Transition Energétique par BPAURA

PS : N'hésitez surtout pas à me contacter via notre [formulaire en ligne](#) pour me faire part de vos remarques et suggestions ou pour me questionner sur les éléments de ce rapport.

1. LA BANQUE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

1.1. Pourquoi avoir créé cette structure ?

La Banque de la Transition Énergétique a été créée le 15 septembre 2020 par la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et a été rejointe par sa filiale Banque de Savoie en 2021 puis par la Banque Populaire du Sud, la Banque Populaire du Nord, la Banque Populaire Occitane et la Banque Populaire Val de France au dernier trimestre 2022, et par la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté en début d'année 2024. A travers ce label de « Banque de la Transition Énergétique », chacune des banques adhérentes s'engage à accompagner la transition énergétique et environnementale des acteurs économiques de leurs territoires.

1.2. Nos engagements

Les engagements fondateurs de la Banque de la Transition Énergétique sont :

- La Traçabilité : nous vous garantissons la traçabilité de l'utilisation de votre épargne verte vers des projets identifiables de transition énergétique. Pour connaître les modalités de traçabilité et d'utilisation de votre épargne, [rendez-vous sur la FAQ](#).
- Un Circuit court du financement : nous favorisons le lien entre épargnants et porteurs de projets énergétiques en région. L'épargne régionale finance des projets régionaux.
- La Territorialité : les programmes financés se situent prioritairement sur les territoires respectifs des banques adhérentes. Vous voulez en savoir plus sur la territorialité : [rendez-vous sur la FAQ](#).
- Une Démarche partenariale : notre objectif est de dépasser notre seul métier de financeur et d'offrir des solutions complètes de transition à nos clients. Pour cela, nous nous appuyons sur un réseau de partenaires dûment sélectionnés, susceptibles de proposer des offres de transition énergétique (EnR, performance énergétique ...) de qualité à nos clients intéressés.

1.3. Utilisation de votre épargne

Les crédits qu'une banque octroie proviennent pour leur très grande part du remplacement de l'épargne collectée. C'est ce qu'on appelle la « transformation bancaire ».

L'argent qu'une banque prête, c'est le vôtre !

1.4. Comment fonctionne la Banque de la Transition Energétique et comment garantir l'affectation de l'épargne vers le financement des projets de transition énergétique ?

La Banque de la Transition Energétique est une marque et n'a pas le statut d'établissement de crédit ; c'est donc bien la banque adhérente qui porte les encours d'épargne et les crédits octroyés.

En revanche, à la différence d'une épargne classique, l'épargne « transition énergétique » est fléchée vers des projets de transition énergétique, répondant aux critères d'éligibilité définis dans « la charte d'éligibilité » disponible sur le site. Ce reporting financier mensuel vous permet de suivre en toute transparence l'équilibre entre épargne collectée et financements accordés.

Tant l'épargne collectée que les crédits accordés sont décomptés depuis la date d'adhésion de la banque ; l'épargne collectée est donc exclusivement destinée à financer de nouveaux projets de transition accordés après cette date, donc à financer le futur et non refinancer le passé.

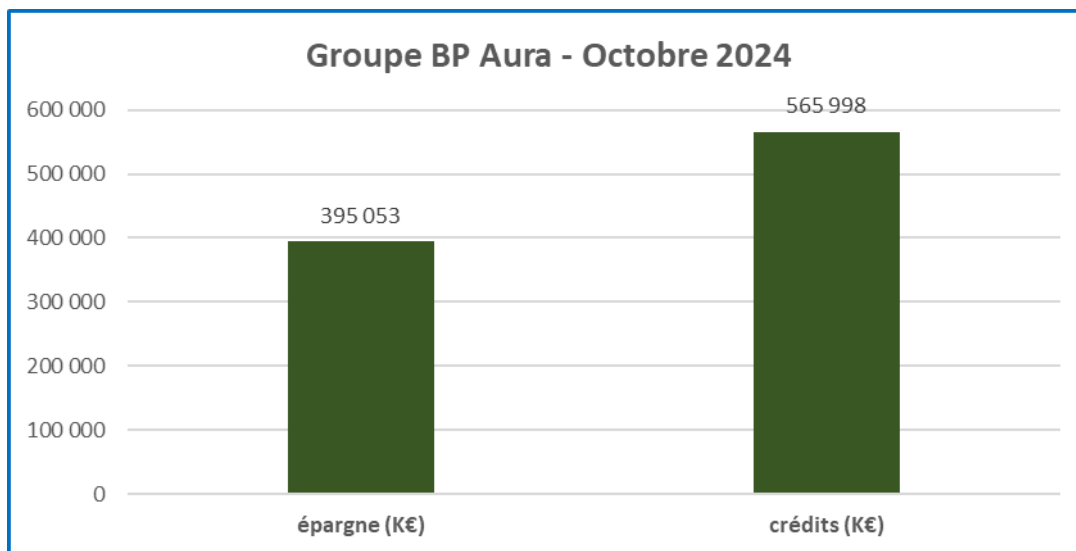
En complément, retrouvez les principaux programmes financés sur notre [site internet](#).

1.5. Quand est publié ce reporting financier ?

Compte tenu des délais de traitement, le reporting financier est publié 60 jours après la clôture comptable du mois concerné.

2. Vision d'ensemble

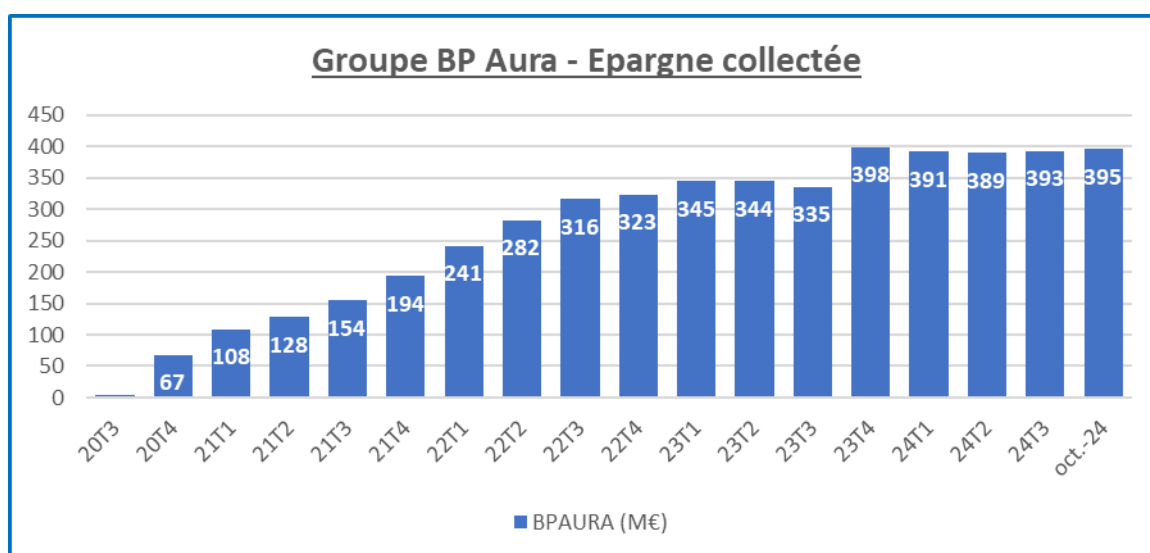
A fin octobre 2024, l'épargne collectée s'est élevée à 395 millions d'euros et les crédits de transition énergétique s'établissent à 566 millions d'euros. Ces encours cumulent ceux de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et ceux de sa filiale Banque de Savoie.



3. L'épargne collectée

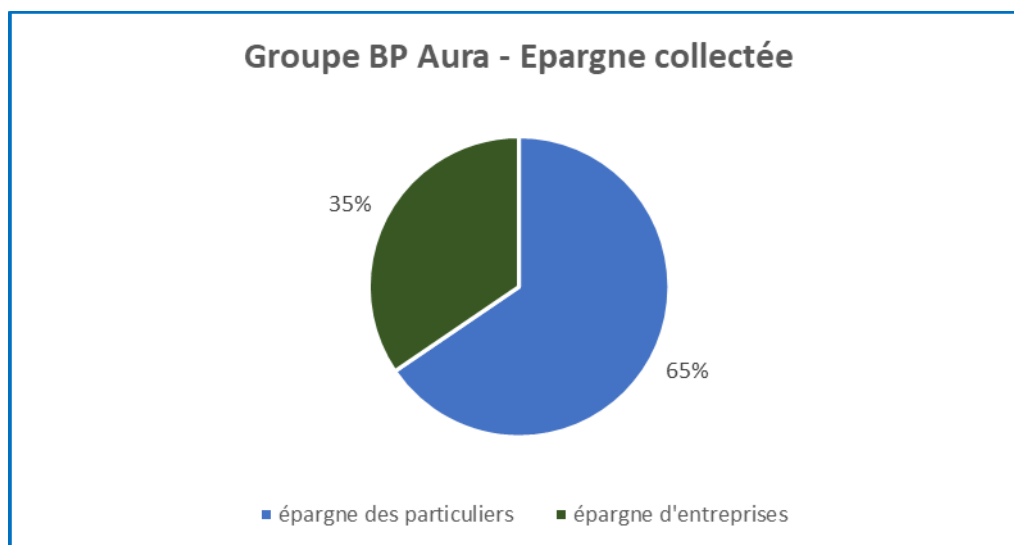
3.1. Vision dynamique

Le nombre d'épargnants continue à croître et a dépassé la barre des 10 000 ; les montants collectés sont en légère hausse à 395 millions d'euros à fin octobre 2024, même si les encours restent relativement stables depuis le mi-2023.



3.2. Nature de l'épargne collectée

L'épargne collectée l'a été auprès de clients particuliers pour 65% et auprès d'entreprises pour 35%.



La collecte reste principalement portée par les encours de livrets sociétaires des particuliers :

	Cumul Epargne M-1	Collecte du mois	Retraits	Cumul Epargne M
<i>Livret Transition Energétique</i>	87 394 551 €	6 468 724 €	-9 069 867 €	84 793 408 €
<i>Livret Transition Energétique Sociétaire</i>	172 876 532 €	11 100 155 €	-14 865 136 €	169 111 551 €
<i>Livret Transition Energétique Association</i>	4 777 401 €	204 €	-597 320 €	4 180 285 €
<i>Livret Développement Durable et Solidaire</i> ¹	702 775 €	8 346 €	-26 316 €	684 804 €
<i>Compte à Terme Transition Energétique</i>	127 108 058 €	10 299 000 €	-1 123 700 €	136 283 358 €
TOTAL	392 859 317 €	27 876 429 €	-25 682 340 €	395 053 406 €

¹ Nous proposons à nos clients la possibilité d'affecter la part non centralisée du LDDS à la Caisse des Dépôts et Consignations vers la transition énergétique en Auvergne-Rhône-Alpes.

4. LES CREDITS

4.1. Note méthodologique

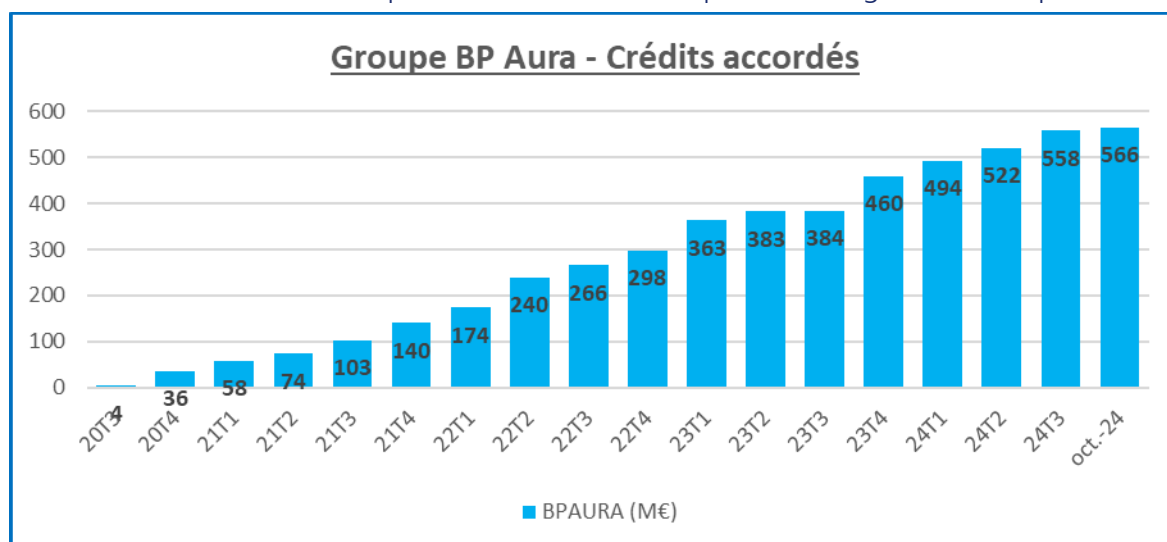
Sur un plan méthodologique, ces crédits correspondent :

- Uniquement aux crédits de transition énergétique répondant aux critères de notre charte d'éligibilité,
- Aux crédits accordés par les instances décisionnaires, et dont les contrats de crédits sont édités donc signés par les clients, qu'ils aient ou non encore fait l'objet d'un premier déblocage,
- A des financements pouvant prendre toutes formes juridiques : crédits classiques ou structurés, crédits à la consommation ou éco-prêts à taux zéro pour les ménages, crédits-baux, etc., pour autant qu'ils répondent à nos critères d'éligibilité.

4.2. Vision dynamique

Seuls sont retenus les crédits accordés depuis la date d'adhésion à la BTE, l'objet de la Banque de la Transition Energétique n'étant pas de refinancer les crédits passés mais bien de financer de nouveaux investissements de décarbonation.

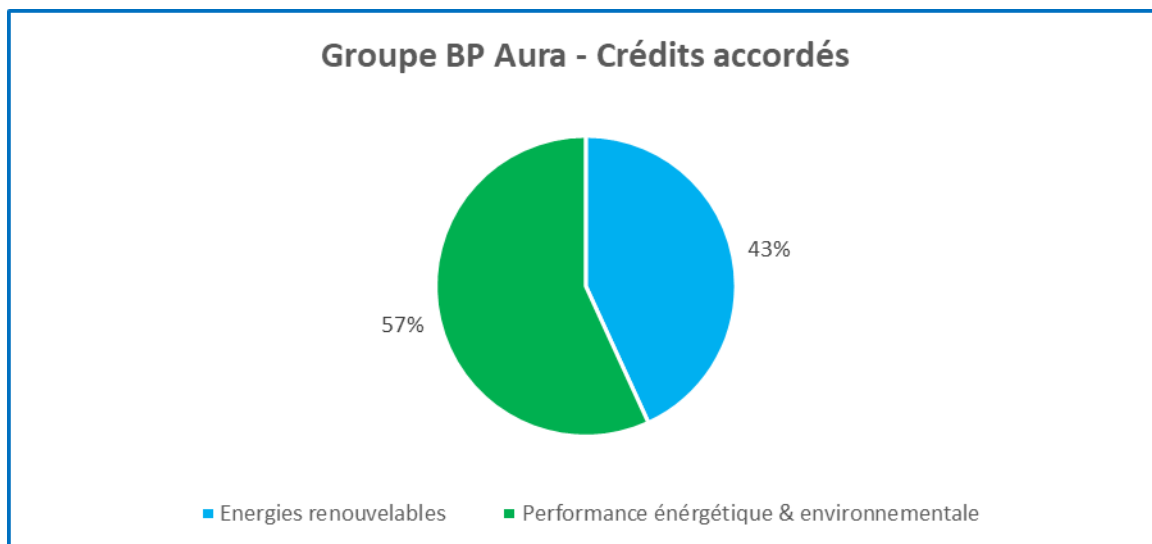
La croissance des crédits est en augmentation constante et traduit une hausse continue des investissements de transition par les acteurs économiques d'Auvergne Rhône Alpes.



	Cumul Crédits M-1	Crédits accordés sur le mois	Remboursement du mois	Cumul Crédits M
Energies renouvelables	240 661 595 €	4 115 089 €	-987 323 €	243 789 361 €
Efficacité énergétique	180 758 973 €	4 954 833 €	-2 648 581 €	183 065 225 €
Eco mobilité	89 256 836 €	4 889 300 €	-1 908 524 €	92 237 611 €
Innovation	27 157 991 €	0 €	-426 483 €	26 731 508 €
Investissement	0 €	0 €	0 €	0 €
Prévention et maîtrise de la pollution	13 618 829	0 €	-124 212 €	13 494 618 €
Gestion durable de l'eau et des eaux usées	1 856 805	110 330 €	-124 212 €	1 842 923 €
Autres	4 901 484	0 €	-64 808 €	4 836 676 €
TOTAL	558 212 513 €	14 069 552 €	-6 284 142 €	565 997 923 €

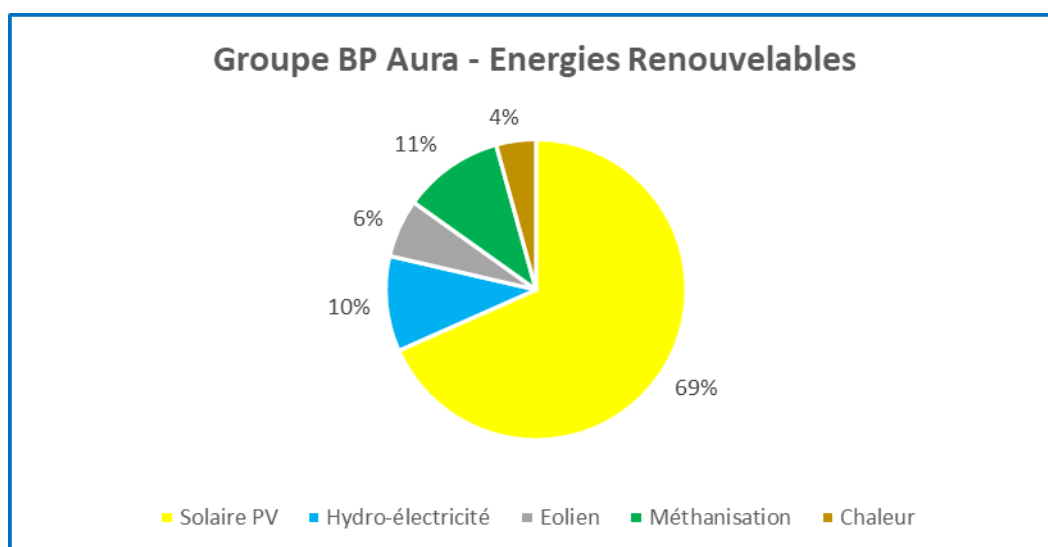
4.3. Nature des crédits octroyés

La répartition des crédits est équilibrée entre financement de projets d'énergies renouvelables, 43% du total, et ceux d'efficacité énergétique (moindre consommation d'énergie) et environnementale, à 57%.

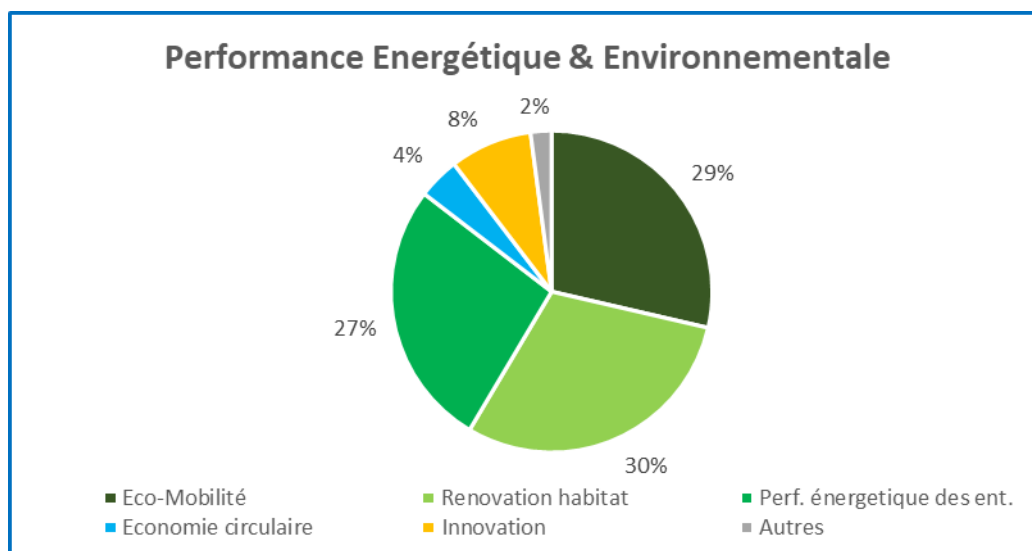


Vous pouvez retrouver les [principaux programmes financés](#) sur notre site internet, avec le détail du projet. Tous les projets ne sont pas explicités, nous essayons d'en publier deux par mois, sur un total de 10 766 projets financés depuis la création de la BTE par BP Aura.

Parmi les projets d'énergies renouvelables, le solaire (photovoltaïque) représente 69% du montant des projets financés, contre 10% pour l'hydro-électricité, 6% pour les projets éoliens, 11% pour des projets de méthanisation, et 4% pour la chaleur renouvelable.



Parmi les projets de performance énergétique et environnementale, les encours se répartissent entre mobilité décarbonée (29%), rénovation énergétique (30%), performance énergétique des entreprises (27%), économie circulaire (4%) et innovation (8%).

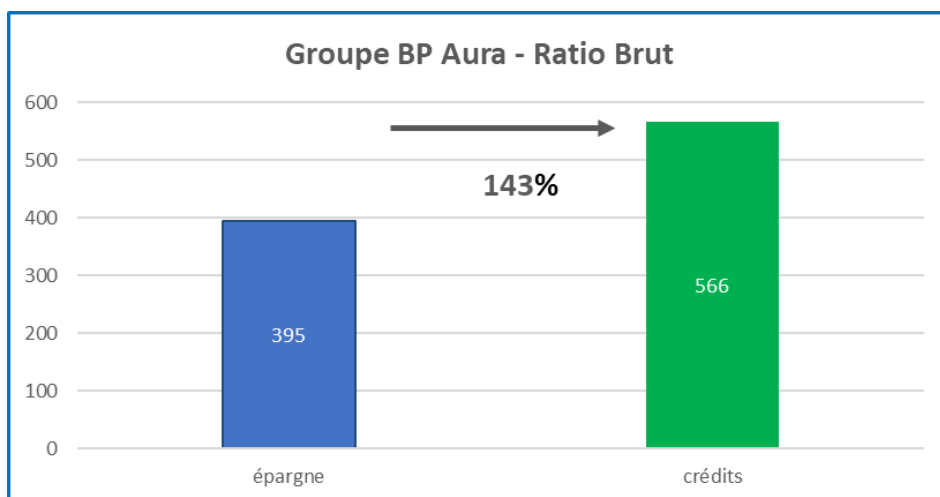


5. FLECHAGE DE L'ÉPARGNE AUX CREDITS

La BTE porte un engagement fondateur de traçabilité de l'utilisation de l'épargne collectée ; deux ratios permettent d'illustrer cet engagement : le ratio brut et le ratio financier.

5.1. Le Ratio Brut

Le Ratio Brut compare les sommes d'épargne collectées avec les montants de crédits accordés au profit de la transition énergétique en région. Ce ratio a le mérite de restituer fidèlement la contribution de BPAURA au financement de la transition énergétique dans son territoire ; il s'établit à 143% à fin octobre 2024.



5.2. Le Ratio Financier

Le Ratio Financier, plus complexe, va isoler, parmi les crédits accompagnés, ceux qui ont été financés à partir de l'épargne ou bien à partir d'autres sources de financement comme la BEI (*Banque Européenne d'Investissement*) ou bien le crédit-bail. Il s'établit à 107% à fin octobre 2024. (Détails du calcul et explications à retrouver dans la foire aux questions – FAQ –).

